



Faits saillants
Séance extraordinaire du conseil des commissaires
17 décembre 2020

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Appel d'offres public –
purificateurs d'air

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a toujours plaidé en faveur de la santé et la sécurité de ses élèves et de ses employés;

CC-201217-MR-0057

ATTENDU QUE la CSSWL a maximisé l'efficacité et la capacité de filtration de ses systèmes de ventilation mécanique;

ATTENDU QUE la CSSWL continue à entretenir de façon diligente l'ensemble de ses systèmes de ventilation mécanique et naturelle;

ATTENTION QU'il est possible d'envisager l'ajout de purificateurs d'air afin de fournir un niveau plus élevé de protection dans les salles de classe ventilées de façon naturelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de lancer un appel d'offres public pour faire l'achat d'environ deux cent vingt (220) purificateurs d'air;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'achat de purificateurs d'air;

ET QUE le contenu du cahier des charges de l'appel d'offres soit déterminé par le directeur du Service des ressources matérielles et du transport de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Entente avec le CISSS
des Laurentides

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), a modifié la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur l'instruction publique* à l'automne 2017 afin d'aborder des problèmes liés à la fréquentation scolaire des élèves âgés de 6 à 16 ans et à la négligence sur le plan éducatif;

CC-201217-CA-0058

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 28 janvier 2020, le MEES a demandé à la direction générale de chaque commission scolaire de conclure une entente avec chaque Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'entente vise à fournir des précisions notamment à l'égard des rôles et des responsabilités des parties lorsque surviennent des problèmes concernant la fréquentation scolaire et la négligence sur le plan éducatif;

ATTENDU QUE le CISSS des Laurentides exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QU'une entente a été négociée entre le CISSS, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et les centres de services scolaires de la région des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la directrice des affaires corporatives et secrétaire générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conclue une entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et les centres de services scolaires de la région;

ET QUE la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Nomination à la Fondation
Sir-Wilfrid-Laurier

CC-201217-CA-0059

ATTENDU QUE les règlements de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier stipulent que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier peut, de temps à autre, désigner deux (2) de ses commissaires pour agir à titre d'administrateurs de la Fondation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite procéder à une telle nomination;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Vincent Cammisano et James Di Sano au conseil d'administration de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier;

ET QUE ces commissaires ainsi nommés demeurent en poste jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Adoptée à l'unanimité

Engagement –
Coordonnatrice ou
coordonnateur des projets
d'investissement

CC-201217-HR-0060

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur ou coordonnatrice des projets d'investissement est vacant à l'heure actuelle;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été établi pour mener les entrevues, conformément à l'article 5.2.1 de la politique n° 2000-HR-02: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET à l'article 8.2 de la politique n° 2000-HR-01: *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le poste a été affiché et les membres du comité de sélection ont mené les entrevues le 10 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'engagement de M. Lucian Iordache à titre de coordonnateur des projets d'investissement, en vigueur le 21 décembre 2020, conformément aux politiques n°s 2000-HR-02 et 2000-HR-01 régissant les conditions d'emploi des gestionnaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

Vaccination contre la COVID-19 – secteur de l'éducation

CC-201217-CA-0061

ATTENDU QUE, lors du point de presse du premier ministre le 11 décembre 2020, celui-ci a confirmé que le plus grand nombre d'éclotions de la COVID-19 ont eu lieu dans les écoles et les commerces;

ATTENDU QUE le premier ministre a également précisé pendant le point de presse que le calendrier de vaccination prioritaire est préparé par les autorités de santé publique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a toujours plaidé en faveur de la santé et de la sécurité de ses élèves et de ses employés;

ATTENDU QUE les employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont représentés par quatre (4) syndicats et deux (2) associations, soit le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier (SEL), le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-577), le Syndicat des professionnelles et professionnels des services éducatifs de la région de Montréal (SPPSERM) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier, la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP-CSN), l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier Section (AQCS);

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît que les services éducatifs ont été des services essentiels tout au long de la pandémie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a toujours insisté sur l'importance de maintenir les écoles ouvertes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande formelle au premier ministre et aux autorités de santé publique visant à reconnaître l'ensemble des employés du secteur de l'éducation comme groupe prioritaire pour la vaccination contre la COVID-19;

ET QUE la présente résolution soit notamment transmise au ministère de l'Éducation accompagnée d'une lettre du président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant ladite demande.

Adoptée à l'unanimité